

## **Suite de l'observation n° 5**

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur

La SNCF vient d'apporter une réponse à une interrogation sur le pont dit des trois pucelles. Il ressort que ce pont a été reconstruit en 1958 et sa gestion est du ressort du département.

La date de reconstruction interpelle.

En effet, il a du être reconstruit selon les critères de la circulaire du 29 août 1940 et non selon la circulaire n°30 du 5 avril 1958

En 1958, les charges de chaussée réparties du système A ont été redéfinies pour intégrer la majoration dynamique contrairement aux règles de 1927 et 1940.

Dans le cas présent, cela représente un triplement des charges de chaussées réparties. Soit dans le cas de ce pont, c'est un passage de 500 kg/m<sup>2</sup> à 1500 kg/m<sup>2</sup> sur la chaussée, on passe 33 tonnes réparties à 100 tonnes réparties).

Cela confirme la nécessité d'une expertise approfondie de la tenue de ce pont et de son vieillissement.